

Test de comportement : protocole de transition

1. TESTS A LA MAIN

Le cheval est présenté bridé ou au licol et tenu légèrement avec une corde ou rênes longues dans un endroit tranquille. La personne ne fournit aucune aide de la voix, afin que la situation reste la plus neutre possible.

1.1. Test des oreilles

Le juge s'approche du cheval par le côté gauche. Il s'arrête à la hauteur de l'épaule du cheval à une distance d'un demi-mètre et caresse l'encolure avec la main droite. Il fait glisser sa main en l'appuyant au contact de l'encolure de manière à pouvoir prendre ensuite calmement l'oreille gauche du cheval avec la main droite et la tient pendant 2 secondes.

Si le test est réussi, il est ensuite répété symétriquement de l'autre côté de l'encolure avec l'oreille droite, qui est également tenue pendant 2 secondes.

L'utilisation de la voix est proscrite.

1.2. Test du parapluie

Le juge se tient à une distance de cinq mètres (marquage) et ouvre puis referme un parapluie.

Le juge s'approche ensuite à une distance de trois mètres et répète l'opération.

L'utilisation de la voix est proscrite.

Personnel nécessaire : 1 juge
 1 teneur

Infrastructure nécessaire: 1 parapluie

Remarques : attention à la direction du vent

2. TESTS A L'ÉQUITATION

Durant le test d'équitation, le juge rassemble le groupe autour de lui et explique aux cavaliers le déroulement exact et les règles de l'exercice demandé pour le test de comportement. Les cavaliers montent sans la cravache.

2.1. Test du sol

Dans le manège ou sur le carré de dressage, un changement contrasté du sol est obtenu selon les indications de la FSFM (tapis vert). Le cavalier s'efforce de faire franchir cet obstacle à son cheval, rênes longues (mais pas abandonnées), dans un intervalle de 90 secondes maximum.

Le cavalier arrête son cheval pendant 5 secondes à 10 mètres avant l'obstacle (marquer au sol).

A l'ordre du juge, il met son cheval au pas, en gardant le contact élastique avec la bouche. Il peut utiliser les aides durant les 5 premiers mètres, ensuite, le juge met le chronomètre en marche et le cavalier laisse le cheval faire. Pour cela, le cavalier adopte la même attitude que lorsqu'il fait une longue randonnée: jambe au contact, sans mouvement visible.

Durant les 15 premières secondes, aucune aide visible des jambes ou de la voix ne peut être utilisée.

Après 15 secondes, le cavalier peut utiliser la voix.

Après 30 secondes, le cavalier peut utiliser la jambe.

2.2. Test du passage

Dans le manège ou sur le carré de dressage, un objet figurant un sanglier forme avec un objet de marquage un passage de 1 mètre de large. Le cavalier s'efforce de faire passer son cheval au pas entre le sanglier et l'objet de marquage, avec les rênes longues (mais pas abandonnées), et ceci dans un intervalle de 90 secondes maximum.

Le cavalier arrête son cheval pendant 5 secondes à 10 mètres avant l'obstacle (marquage).

A l'ordre du juge, il met son cheval au pas, en gardant le contact élastique avec la bouche. Il peut utiliser les aides durant les 5 premiers mètres, ensuite, le juge met le chronomètre en marche et le cavalier laisse le cheval faire. Pour cela, le cavalier adopte la même attitude que lorsqu'il fait une longue randonnée: jambe au contact, sans mouvement visible.

Durant les 15 premières secondes, aucune aide de la voix ou des jambes ne peut être utilisée.

Après 15 secondes, le cavalier peut utiliser la voix.

Après 30 secondes, le cavalier peut utiliser la jambe.

Personnel nécessaire : 1 juge
1 cavalier

Infrastructure nécessaire: matériel fourni par la FSFM
1 chronomètre
2 objets de marquage naturels à 5 et 10 mètres

